

Délibération n° 094-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 4 septembre 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Laurence LE MANACH - Goulven HUITOREL - Jimmy TOUATI – Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD - Pierre-Baptiste GELARD - Nathalie LE MOAL - Gwenn LE DAIN - Etienne PROTHON - Déborah BELEC - Mathieu DINASQUET

Absents excusés : Patrick TALLEC - Antoine GRANNEC – Floriane BERTHAULT - Eloïse GLOU Erwann DIRAISON - Vincent LE BOURG

Nb de conseillers en exercice : 23

Nb de présents : 17

Nb de votants : 17

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DU FREAU ET DE LA VOIE ROMAINE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la voie romaine et de la rue du Fréau qui comprend 2 volets :

- Un volet voirie,
- Un volet paysager

L'objectif des travaux est d'améliorer l'attractivité et l'accessibilité de la commune et du centre-bourg (tourisme, patrimoine naturel, soutien aux commerces de proximité et services du centre bourg).

Ces travaux doivent révéler l'identité de la commune, offrir une vraie entrée de centre bourg par un carrefour sécurisé et offrir une voie partagée piétons / cycles.

L'harmonie avec les aménagements paysagers et routier de l'avenue de la Tour d'Auvergne, avenue Toul An Allée et la rue de Ty Meur, sera respectée.

Ces travaux ont également pour but de rendre accessible la voirie aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit de rééquilibrer les différents flux de circulation et connecter les futurs cheminements sur le réseau communal existant.

Le montant des travaux est estimé à 921 000.00 € HT

Le montant de la Maîtrise d'œuvre est de 45 000.00 € HT

Délibération n° 094-2026

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR, DSIL et le Fonds vert), auprès du conseil régional, du conseil départemental et de tout autre organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- . Accepte le projet d'aménagement de la Rue du Fréau et de la Voie Romaine,
- . Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (au titre de la DETR, DSIL et le Fonds vert), auprès du conseil régional, du conseil départemental, de l'agence de l'eau et de tout autre organisme, et autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

